Trente-huitième Année — N° 140 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | SAMEDI 20 MAI 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 19 MAI 1893.

A PROPOS DES DERNIERS DISCOURS
DE M. DE MUN

Un correspondant qui signe : « Un filateur de Tourcoing » vient d'adresser à l'*Autorité* une lettre dans laquelle il reproche à M. de Mun « d'entretenir parmi nous des divisions et d'exciter des passions que l'Eglise n'a jamais cessé de combattre par son ministère de charité. » L'auteur de la lettre, qui vise surtout le discours de Toulouse, poursuit ainsi :

« Il me semble que les apôtres et les chrétiens des premiers siècles, voulant changer le déplorable état social au milieu duquel l'Eglise eut à commencer son œuvre de civilisation, n'ont jamais songé à prendre parti *exclusivement* pour une portion de l'humanité, dénonçant l'autre à ses appétits excités ou à ces haines envenimées, et je ne sache pas que Jésus-Christ et les orateurs chrétiens, négligeant absolument ceux qui possédaient, aient parcouru le monde à la façon de Spartacus, pour faire la concentration avec le peuple, en haine des capitalistes de cette époque, si durs cependant et si païens.

» Assurément M. le comte de Mun, qui a des loisirs pour l'étude des grandes questions qui intéressent l'humanité, connaît mieux son Evangile et les enseignements de l'Eglise qu'un *simple industriel* comme *moi*. Cependant l'histoire m'a appris que l'Eglise s'est efforcée dans tous les temps, d'enseigner aux hommes leurs *devoirs* et non pas leurs *droits*, et que c'est en les amenant tous également à la pratique de ces devoirs, à quelque classe qu'ils appartinssent, qu'elles les a corrigés, adoucis, amenés mutuellement au respect et à la charité fraternelle, ce qui lui a permis de fonder avec eux la civilisation et la paix chez tous les peuples.

» C'est la Révolution française qui a inventé la *théorie des droits*. La morale chrétienne demande à tous les hommes et à toutes les classes de faire *leurs devoirs* et le seul droit que nous ayons et que nous réclamions pour tous, c'est la *liberté* nécessaire pour l'accomplissement de tous nos devoirs.

» Puis, il y a une chose qui paraît manquer essentiellement à un homme de la valeur et de la situation de M. le comte de Mun, et que nous regrettons vivement de ne pas lui voir acquérir, c'est la connaissance vraie de l'ouvrier et du patron, autrement qu'à travers le prisme et l'éloquence des congrès, par la vue de l'ouvrier et du patron, et l'étude des questions sociales sur le terrain même où elles se pratiquent, c'est-à-dire dans l'atelier et dans la fabrique.

» Que de fois nous nous sommes dit, en empruntant une des belles théories de l'œuvre des cercles, *la représentation des intérêts*, qu'il est regrettable, très regrettable que M. le comte de Mun, qui prétend représenter les intérêts du monde du travail, ne se soit pas mis davantage, jusqu'aujourd'hui, en rapport avec les intéressés, c'est-à-dire avec les vrais ouvriers français et les vrais patrons chrétiens !

» Que de fois des appels ne lui ont-ils pas été faits de la région du Nord! Que de fois des projets d'entretien et d'enquête n'ont-ils pas échoué sans qu'il y ait eu de la faute des patrons de la région!

» En vérité, la concentration que rêve M. le comte de Mun, et à laquelle il pousse la classe ouvrière, ne peut se faire qu'au détriment de l'union et de la paix sociale, et il est regrettable de le voir, au nom de l'Eglise, diviser *ainsi davantage le monde du travail et préparer au sein* de la classe ouvrière une armée immense dont il pourrait bien, alors même qu'il ne le voudrait pas, exciter les haines et concentrer les efforts contre le capital.

» Le capital est nécessaire à l'ouvrier, comme l'ouvrier l'est au capital, et l'idéal, ce me semble, celui-là même que Léon XIII nous supplie de chercher à réaliser, c'est, non pas la *concentration d'un parti*, mais l'*union* du capital et du travail, de l'ouvrier et du patron, dans l'intérêt même de tous les deux : ce sont les associations mutuelles et amicales, les *syndicats mixtes*, dont il me semble que M. le comte de Mun s'était fait autrefois l'ardent et l'éloquent champion. Qu'il permette aux hommes pratiques de lui dire qu'il avait alors choisi le bon terrain; que, s'il l'avait gardé, il serait aujourd'hui en bonne compagnie, et nous n'aurions pas à regretter de trouver parfois sur ses lèvres, comme à Toulouse, des imprudences qui rappellent bien plus les excitations des Guesde et des Lafargue que l'enseignement du Père commun des fidèles.

» Veuillez agréer, etc.

» *Un Filateur de Tourcoing.* »

L'auteur de cette lettre a peut-être parcouru quelques-unes des critiques plus ou moins équitables, plus ou moins mesurées que le discours de Toulouse a values à M. de Mun, mais il n'a sûrement pas pris la peine de lire une analyse fidèle et complète de ce discours, ni surtout l'analyse du discours d'Arras.

A Arras, M. de Mun a donné à sa pensée un développement très net et très clair, il a expliqué d'une manière fort satisfaisante certaines parties mal comprises, mal interprétées de son discours de Toulouse.

De courtes citations suffiront pour rassurer l'honorable correspondant de l'*Autorité*.

Il accuse en termes peu voilés M. de Mun de prendre parti *exclusivement* pour « une portion de l'humanité »... pour les ouvriers.

Or, qu'a dit textuellement M. de Mun à Arras ?

« *Le capital et le travail sont intimement liés, ils ne peuvent rien l'un sans l'autre et leurs droits sont égaux.* »

Voilà qui s'éloigne sensiblement, je crois, des théories des Jules Guesde et des Lafargue. C'est de la justice inspirée par l'esprit chrétien et en accord avec les nécessités économiques. Le « filateur de Tourcoing » le dit excellemment : « Le capital est nécessaire à l'ouvrier, comme l'ouvrier l'est au capital ».

Quant aux *devoirs* des classes les unes envers les autres, M. de Mun ne les méconnait pas plus quand il s'agit des ouvriers, qu'en ce qui touche les détenteurs du capital.

Il aspire certes — et qui pourrait l'en blâmer ? — à « une meilleure organisation du travail »; il demande à la Propriété d'acquérir « une plus équitable notion de ses *devoirs* »; mais il s'empresse de conseiller aux catholiques, il les « supplie » de se tourner vers l'infinie multitude des prolétaires « POUR LA RAPPELER A SES DEVOIRS *et verser en son âme le sentiment de la foi chrétienne* ».

L'éminent orateur croit qu'on ne ramènera les ouvriers à une plus exacte appréciation de leurs devoirs, qu'en se montrant « le défenseur résolu de leurs droits légitimes », qu'en les aidant à les reconquérir peu à peu et pacifiquement par la réforme progressive *des institutions et des lois*.

J'avoue que je cherche vainement dans tout ceci une théorie révolutionnaire...

C'est, au contraire, une pensée très conservatrice, une heureuse formule de pacification sociale.

La grande erreur *révolutionnaire* des ouvriers, c'est la négation des droits du capital, des droits légitimes, du Patronat; c'est pour cela qu'ils oublient si souvent leurs *devoirs* envers lui.

Mais que le « filateur de Tourcoing » nous permette de le lui dire, le capitaliste qui conteste les droits légitimes du travail est, lui aussi, sans qu'il s'en doute, un véritable révolutionnaire.

Il n'y a point de *devoirs*, là où il n'y a point de *droits*.

Nier les droits des patrons ou nier les droits des ouvriers, c'est nier les *devoirs* des classes les unes envers les autres...

C'est par conséquent nier l'Evangile...

C'est nier la civilisation chrétienne...

Et l'esprit révolutionnaire est tout entier dans ces deux négations...

Quand M. de Mun affirme que les droits du travail doivent être dans la législation, dans nos institutions, égaux aux droits du capital, il émet une pensée très conservatrice parce qu'elle est très chrétienne.

Je n'ai jamais eu l'honneur d'approcher M. de Mun ; j'ignore pourquoi il ne lui a pas convenu de venir procéder à des « enquêtes » dans le Nord... J'ignore surtout si les *syndicats mixtes* ne lui inspirent plus, au point de vue de la paix sociale, autant de confiance que jadis. Mon admiration pour son noble caractère et pour son merveilleux talent ne m'empêche pas de reconnaître, qu'entraîné par son ardeur généreuse, il ne semble pas toujours apprécier comme il conviendrait les mille difficultés contre lesquelles se heurtent, dans la pratique, les chefs d'industrie les mieux intentionnés. Mais « le filateur de Tourcoing » (est-il bien filateur et habite-t-il encore Tourcoing ?) nous paraît à son tour porter un jugement excessif en accusant le député qui, depuis vingt ans passés, s'est le plus occupé des questions ouvrières, de « ne connaître ni les patrons, ni les ouvriers ». Peut-être aurait-il bien fait aussi de mieux contrôler les textes et de sonder davantage la pensée vraie de M. de Mun. Il aurait hésité alors à comparer à *Spartacus* et à représenter au grand public de l'*Autorité* comme un émule des Jules Guesde et des Lafargue, l'illustre orateur catholique à qui Léon XIII donnait si récemment encore un témoignage de son approbation.

ALFRED REBOUX.

AU CONSEIL DE CABINET

Paris, 18 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Ch. Dupuy.

L'anniversaire de la bataille de Palestro

Le conseil a décidé que le gouvernement français serait représenté par un général à la cérémonie commémorative de la bataille de Palestro. Cette cérémonie aura lieu le 28 mai courant.

L'impôt des boissons

M. Peytral a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec la commission sénatoriale des finances, au sujet de la réforme de l'impôt des boissons.

Le rapport de M. de Verninac sera prochainement déposé et le Sénat pourra aborder dans les premiers jours du mois de juin l'examen de la réforme.

Le gouvernement est d'accord avec la commission sur presque tous les points : la commission paraît disposée à porter à 190 francs le droit sur l'alcool. Le ministre des finances, de son côté, demande que ce droit soit fixé à 200 francs.

Si le chiffre de 190 francs était adopté, il en résulterait pour le Trésor une perte de 17 millions environ.

D'après la commission, il y serait fait face au moyen de l'unification du droit de circulation qui est actuellement de fr., 1 fr. 50 et 2 fr. suivant les zones. La commission propose que ce droit soit porté à 2 fr. pour toutes les zones. Le gouvernement désirerait, au contraire, que l'unification soit faite au taux de 1 fr.

Le ministre des finances demandera également au Sénat de renoncer au droit de circulation sur les pommes et les vendanges.

Enfin, en ce qui concerne l'élévation du tarif des licences, M. Peytral indiquera son désir de voir préférer aux chiffres de la commission, ceux contenus dans le projet de budget pour l'exercice 1894.

Sur tous les autres points l'accord est complet entre la commission des finances et le ministre. On peut donc espérer que l'entente s'établira facilement devant le Sénat.

Le gouvernement de l'Algérie

Enfin, M. Ch. Dupuy a annoncé qu'il devait se rendre cette après-midi devant le Sénat pour prendre part à la discussion des conclusions du rapport de M. Jules Ferry sur le fonctionnement du gouvernement général de l'Algérie.

Le président du conseil accepte ces conclusions qui tendent à donner au gouverneur général plus d'autorité et d'indépendance.

LES RR. PP. DORGÈRE ET LECRON
devant le groupe colonial

Paris, 18 mai. — Le P. Dorgère a entretenu le groupe de son plan de civilisation au Dahomey. En développant l'agriculture dans ce pays, qu'il représente comme étant d'une rare fertilité, il a notamment jeté ses vues sur la ferme-école dont nous avons parlé.

Son but est de former des enfants au maniement d'instruments agricoles fort simples (les ouvriers d'art manquant dans le pays pour réparer des instruments plus compliqués) et à les instruire dans la pratique des procédés agricoles moins primitifs que ceux employés jusqu'à ce jour.

Une fois ce groupe agricole constitué, les missionnaires se porteraient plus en avant, jalonnant ainsi leur route vers l'Afrique centrale au moyen de centres français parvenus déjà à un certain degré de civilisation. Pour accomplir cette œuvre, il espère pouvoir compter sur le concours de tous ceux qui ont à cœur de développer pacifiquement l'influence française et sur l'appui du gouvernement dont il facilitera ainsi la tâche.

M. Bartissol a dit que l'entreprise nécessitait une souscription qui pourrait s'élever à 50,000 fr. On nous assure qu'il se serait lui-même inscrit pour 5,000 fr.

Paris 18 mai. — Après avoir entendu les explications et l'exposé du Révérend Père Dorgère le groupe colonial a voté à l'unanimité un ordre du jour recommandant le projet du Père Dorgère au bienveillant examen du gouvernement, afin qu'un crédit soit ouvert pour le mener à bonne fin.

Le groupe s'est ensuite occupé des évènements qui se passent à Khone.

Nous croyons que la manière de procéder de M. de Lanessan dans cette affaire a été sévèrement jugée et qu'on lui reproche surtout, en s'engageant sur un territoire cambodgien, de s'être servi d'interprètes et d'agents annamites.

M. Maistre a été ensuite introduit. On a longuement causé de son expédition.

Le groupe veut demander pour l'explorateur, la croix de la Légion d'honneur, et demandera également qu'un poste français soit établi à Gribengui, sur le Chari, point extrême atteint par M. Maistre. Ce poste prendrait le nom de Maistrevillie.

Le bureau du groupe colonial se rendra demain à quatre heures, chez M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

NOS EXPORTATIONS DE TISSUS
EN SUISSE ET EN ESPAGNE

Une conséquence du nouveau régime économique

Les résultats de la rupture économique avec la Suisse et l'Espagne n'a pas tardé à se faire sentir, surtout pour nos tissus qui trouvaient dans ces deux pays un débouché considérable. Notre commerce d'exportation y a sensiblement diminué et menace de devenir nul pour certains articles.

Nous n'en voulons pour preuves que les chiffres suivants relevés dans les statistiques de notre commerce spécial pour le premier trimestre de cette année.

Nous avons expédié en Suisse 96400 k. de tissus, passementerie et rubans de laine tandis que pendant la période correspondante de 1892, notre exportation était de 246,400 k.; c'est donc un déficit de 40 o/o.

Les tissus de coton ne sont guère mieux partagés : de 140,100 kil. en 1892, ils tombent, cette année, à 68,900 kil.; les tissus de soie, 41,700 kil. l'année dernière et 28,700 cette année; les vêtements confectionnés 53,800 kil. en 1892 et 23,600 en 1893.

Voilà pour la Suisse; examinons maintenant notre commerce avec l'Espagne.

Pendant les trois premiers mois de 1892, nous avions exporté en Espagne 424,900 kil. de tissus passementerie et rubans de laine ; cette année, pendant la même période, nous n'en avons expédié que 78,000 kil.

Nos tissus de soie entraient en Espagne, l'année dernière, par 41,900 kil., cette année n'en accuse plus que 10,400 ; même situation pour les tissus de coton, 265,600 kil. en 1892 et 120,400 en 1893.

Le rapprochement de ces divers chiffres se passe de commentaires ; inutile donc d'insister !

Les troubles de l'église de St-Denis

Paris, 18 mai. — Aujourd'hui est venue, devant la 8e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, l'affaire de l'envahissement et des scènes scandaleuses de l'église de St-Denis.

On sait que le 26 mars dernier, au moment où M. l'abbé Lenfant prêchait dans l'église Neuve de St-Denis, sur des sujets de dogme, une bande de révolutionnaires pénétrait dans le temple, injuriait le prêtre, et, aux cris de : « Vive l'anarchie ! vive la sociale ! à bas les prêtres ! » se jetait sur les fidèles et les maltraitait de la façon la plus grave. Empoignant les chaises, les prie-Dieu, les agresseurs frappaient à coups redoublés hommes, femmes et enfants, et en blessaient grièvement un très grand nombre.

Le coup était prémédité depuis longtemps et la preuve la plus évidente à en donner, c'est que l'agression prit naissance sur le cri du chef de la bande : « Aux chaises! » La prévention l'a relevé et elle l'oppose aujourd'hui aux douze inculpés qui comparaissent libres, et parmi lesquels figurent quatre conseillers municipaux.

INTERROGATOIRE DES PRÉVENUS

Charles Sautier, ouvrier, oppose de formelles dénégations aux accusations relevées contre lui, bien que le président précise sa participation aux actes coupables et qu'on lui oppose ces paroles à l'adresse des gendarmes : « Vous êtes conduits par des voleurs, des cochons et des assassins. »

Le conseiller municipal Piccardet atténue, lui aussi, tout ce qu'on lui reproche. C'est un homme jeune et violent, qui, dit-on, a été le grand meneur du drame de l'église.

Vient alors le citoyen conseiller municipal Claude Pillot ; celui-ci, du ton d'un orateur de réunions révolutionnaires accuse le prédicateur d'avoir insulté les libre-penseurs en parlant de la confession ; il lui reproche surtout d'avoir dit que la confession ennoblissait l'homme et que la libre pensée l'avilissait, et c'est pour réfuter cette thèse qu'il s'est offert au prêtre comme contradicteur.

« Du reste, s'écrie le citoyen Pillot, les socialistes accusés, loin d'être coupables, sont victimes.

» C'est quand nous avons vu nos camarades expulsés de l'église que nous sommes intervenus, mais nous n'avons fait que nous garer contre les coups. Nous nous sommes défendus, voilà la bagarre.

» La provocation est directe de la part des fidèles qui nous ont insultés et battus; nous nous sommes, par conséquent, trouvés en état de légitime défense; il n'y a surtout pas eu entente préalable pour aller faire du tumulte à l'église. »

Le président n'a point de peine à rétablir les faits, et, bon gré, mal gré, il entraîne l'inculpé à exprimer sa haine et son mépris pour l'autorité civile et pour la religion.

Le citoyen Chaleyer, conseiller municipal, se présente comme un modèle de douceur et de modération; il n'est dit-il, allé à l'église que pour l'orateur, pour le plaisir d'entendre un homme parlant bien.

Le sieur Champion, autre conseiller municipal de Saint-Denis, a, dit-il, manifesté son opposition au prédicateur qui blâmait la libre-pensée, mais seulement par des gestes et non par des paroles.

Le prévenu Bousquet s'étonne qu'on l'accuse. Loin d'avoir provoqué, il a eu, dit-il, une peine extrême à se défendre.

« Les perturbateurs, s'écrie Bousquet, sont les curés qui ont poussé le cri : « Aux chaises. »

Pour le coup, l'auditoire n'y tient plus, et c'est par un formidable éclat de rire que l'on accueille cette déclaration.

Les derniers inculpés se bornent à atténuer le rôle qu'ils ont joué.

Un d'entre eux, Moreau, fait défaut.

LES TÉMOINS

M. le commissaire de police de Saint-Denis fait, devant le tribunal, un exposé des faits très précis. Il a vu dans l'église, parmi les perturbateurs, les sieurs Pillot et Pradineau; ce dernier avait son béret sur la tête.

Venu après la bagarre, le commissaire de police a remarqué les chaises amoncelées, brisées et quelques mares de sang. Il ne doute point que les perturbateurs n'aient prémédité leur agression.

M. L'ABBÉ LENFANT

M. l'abbé Lenfant, missionnaire diocésain, est le prédicateur qui a été si violemment insulté par les révolutionnaires de St-Denis.

Voici la déposition de M. l'abbé Lenfant, appelé par M. le curé de Saint-Denis : « j'ai fait des conférences sur Dieu, sur l'âme, et sur divers autres sujets purement religieux.

Le président. — Les inculpez vous accusent de vous être servi de paroles provocatrices. Sur l'ordre du Président, l'inculpé Pillot formule tous les griefs des révolutionnaires de St-Denis contre le prédicateur. Il parle de ses sermons comme s'il y avait assisté, mais il est bientôt obligé d'avouer qu'il n'est pas venu et cela entraîne le rire unanime de l'assistance.

Répondant aux interpellations du président qui résume les dires de l'inculpé, M. l'abbé Lenfant s'exprime ainsi : «Je n'ai pas dit que la juiverie gouvernementale ait préparé le Panama; je n'ai point fait dans mon sermon de parallèle entre la charité laïque et la charité catholique mais, répondant à une interruption, j'ai déclaré que chacun contribuait au service de l'assistance publique tandis que l'Eglise conduisait seule à bien les œuvres charitables. Jamais je n'ai traité les libre-penseurs de voyous.

» En ce qui concerne Fourmies, voici mes paroles : quelque attitude que puissent avoir les ennemis de l'Eglise, elle les aimera toujours. Pour le prouver, j'ai cité alors un fait touchant relatif à Fourmies et j'ai rappelé que la sœur chargée d'ensevelir les victimes les avait baisées au front avant de les mettre au cercueil ainsi qu'aurait pu faire une mère. » L'auditoire et le tribunal lui-même expriment leur admiration pour l'acte si chrétien que le témoin signale.

M. l'abbé Lenfant aurait dit, d'après Picardet qui, lui en fait un sérieux grief : « Quoique puissent faire les athées et les sectaires, l'Eglise est debout depuis 18 siècles et elle y restera.»

Cela, le témoin l'a dit, et il le répète.

Le dernier argument des inculpés est celui-ci : «on a répandu une brochure affirmant qu'il y avait prêché de mal voter aux élections.»

Sur ce point, M. l'abbé Lenfant maintient le droit d'enseignement de l'Eglise, mais il n'a pas connaissance de la brochure à laquelle on fait allusion.

Le président au témoin. Veuillez nous raconter les incidents qui se sont produits le 26 mars. — R. Je venais d'exposer les bienfaits de la confession, quand un assistant protesta : c'était le conseiller municipal Piccardet. J'adoucis ma voix autant que possible et je l'engageai à s'adresser à moi en dehors de l'église.

Un grand tumulte se produisit alors et les perturbateurs s'écrièrent : « l'Eglise est à nous. »

Alors le tumulte se déchaîna, mais de la chaire je vis seulement les chaises levées et la bagarre, sans pouvoir désigner personne.

M. L'ABBÉ PETIT-DEMANGE

Cet ecclésiastique fait un tableau saisissant de la scène criminelle de Saint-Denis.

M'apercevant, le 26 mai, que des groupes stationnaient dans l'Eglise, je m'approchai d'eux et je leur recommandai de ne pas troubler la réunion. L'un des hommes qui en faisait partie me répondit : «nous n'avons pas d'ordres à recevoir de vous» et l'un de ses voisins se couvrit. Peu après cependant, cédant à mes sollicitations, il retira sa coiffure.

En présence de l'hostilité qui s'accusait, je prévins le curé qui aussitôt vint se placer à environ un mètre des perturbateurs. La prière faite, le sermon commença et du groupe déjà signalé il s'éleva bientôt une vague rumeur.

On se plaignait ainsi de la lenteur mise par le citoyen Picardet à accomplir sa mission. Cette mission de désordre en vue de laquelle il s'était placé près de la chaire consistait à interpeller le prédicateur. En ce moment, sans doute, entrevoyant sa responsabilité, il hésitait à attacher le grelot.

Les rumeurs devenant de plus en plus vives, Piccardet se décide enfin à intervenir, et à peine avait-il pris à partie M. l'abbé Lenfant, que des interruptions se produisaient simultanément à six ou sept endroits de l'église.

Le président au témoin. — C'était un feu qui couvait (mouvement). — R. Précisément. Les cris d'une femme qui pactisait avec ces émeutiers augmentèrent aussitôt la panique et c'est alors que du groupe placé au fond de l'église sortit ce cri : Aux chaises !

A ce moment je quittai le banc d'œuvres et j'entrai dans la mêlée pour exhorter au calme ; quand on vit le sang couler, le désordre se calma ; la vue des femmes ensanglantées sembla en effet calmer l'ardeur des assaillants.

Entre tous, l'homme qui criait le plus fort était un nommé Chaleyer. Ses cris me le révélèrent comme l'un des principaux meneurs, je ne me trompai pas.

En terminant, le témoin rappelle ce cri lancé par le conseiller Bousquet dans l'église : « Nous sommes ici chez nous et nous y resterons. » Je le reconnais d'autant mieux qu'il m'a serré la main pendant la bagarre à plusieurs reprises. (Vive sensation.)

Le président à l'inculpé Chaleyer. Pourquoi avez-vous serré la main de M. l'abbé Petit Demange ? — R. Je lui serrais la main comme à un camarade.

M. le Président. — Sans doute vous avez eu peur à ce moment.

Pillot, conseiller municipal, furieux de voir son coinculpé en si triste posture, s'écrie aussitôt : «Je ne tolère pas qu'on dise que les conseillers municipaux de Saint-Denis soient capables de peur.»

M. l'abbé Petit Demange. — Quand les agents de police sont arrivés ils ont fait bravement leur devoir, mais les perturbateurs ont voulu les évincer. « Nous sommes chez nous, leur ont-ils dit, allez vous-en. Le curé n'avait pas le droit de vous faire appeler. »

L'audience est suspendue et à la reprise, M. le curé de Saint-Denis est appelé à formuler sa déposition.

M. le curé de Saint-Denis, après avoir retracé d'une manière saisissante les faits déjà connus, poursuit en ces termes : «Les hommes qui constituaient les groupes hostiles me criaient : Nous sommes ici chez nous ! nommons un président, vive la révolution sociale ! »Ce mot fut le signal de la bagarre. J'entendis alors distinctement : « En avant, aux chaises ! »

Instantanément les chaises volèrent de tous côtés, les perturbateurs se servirent aussi de cannes. Une jeune fille fut blessée par un banc à côté de moi; j'ai vu emporter cinq ou six autres blessés, mais je ne puis désigner aucun coupable.

M. l'abbé Lenfant, resté en chaire, récita le chapelet; pendant toute la scène, nos paroissiens nous ont fait un rempart de leurs corps et ont évité ainsi de plus grands malheurs.

En partant les agresseurs m'ont menacé de revenir en force si les conférences continuaient.

M. le curé de Saint-Denis termine en déclarant que jamais le prédicateur n'a laissé échapper de mots blessants pour personne.

M. L'ABBÉ HAUBOIS

Cet ecclésiastique injurié, menacé, fut obligé de se défendre. Il signale Picardet et Chaleyer comme les instigateurs du mouvement. A la suite de ces témoins importants, un grand nombre d'autres sont appelés, leurs dépositions confirment les déclarations des quatre ecclésiastiques.

Les témoins Gendron et Mauaval expliquent comment ils ont été attaqués dans l'église. Puis un enfant de 13 ans, à la parole sincère, désigne l'inculpé Henry comme l'ayant empêché de chanter un cantique en lui disant : « Ne chante pas, les curés sont des menteurs. »

Un peu avant ce même Henry huché sur une chaise hurlait : « Vive la sociale ! »

Le Président à Henry. — Vous n'étiez cependant pas chargé de faire le catéchisme de la libre-pensée ?

M. Despois signale formellement Pradinot comme ayant brandi un banc contre les fidèles.

M. Merkel raconte qu'il a été battu par trois ou quatre individus et qu'il en a été dix jours malade.

MM. Schmith, Meurious et M. Ghilbertier déclarent avoir été fort malmenés par les perturbateurs, dont l'un, affirme, M. Meurious, frappait les assistants avec un énorme banc.

M. Saltez, propriétaire à Saint-Denis, fait un récit détaillé de l'attentat, MM. Chapuis, Forgerou, Place et Sèvre ont assisté aux conférences et particulièrement à la dernière.

Ils ont entendu les meneurs crier : Aux chaises ! De plus ils affirment la parfaite modération du prédicateur.

M. Bontemps, commissaire de police en retraite a remarqué l'hostilité des groupes qui occupaient l'église et a entendu ces mots : Nous sommes ici chez nous.

Il déclare que certains prévenus ont chanté la *Carmagnole*. Le curé de St Denis, dit-il, a été renversé par eux. Il atteste que le clergé est toujours resté dans la limite de son devoir.

M. Châtelain, chef d'escadron de gendarmerie, rappelle, le détail de la scène d'envahissement ; il signale Piccardet comme le principal perturbateur, et revendique très hautement ses droits de chrétien.

Pour se disculper, les prévenus ont fait appel à leurs collègues du conseil municipal de St-Denis.

L'un d'eux vient reproduire devant le tribunal les dires des accusés eux-mêmes.

Un agent de police de St-Denis désigne Piccardet, Chaleyer et d'autres comme ayant à l'avance tenu ce propos : « Le coup a raté aujourd'hui, ce sera pour mercredi prochain. » Il s'agissait d'une conférence, celle du 26 mars; rien n'établit mieux la préméditation du fait.

M. Mayeux, gardien de la paix, qui s'est très bien conduit le jour de l'envahissement, rappelle comment il a arrêté l'un des conseillers municipaux qui, ne pouvant vaincre son esprit de devoir, l'avait menacé d'une prompte révocation.

M. Vilain, gendarme, posté auprès de l'église, a entendu les perturbateurs pousser ce cri : « Démollisez cette boîte là ! »

M. le Président au témoin. Cette boîte-là, c'était l'église ? — R. Parfaitement.

Le maréchal-des-logis Gagnepain signale l'accusé Santier comme ayant crié dans l'église : « A bas la police, vive la commune ! »

LES TÉMOINS A DÉCHARGE

On entend ensuite les témoins à décharge. Rien d'intéressant dans ces racontars sans bases, qui tendent à démentir les dépositions si formelles déjà entendues.

A six heures, l'audience est levée, et la suite des débats est renvoyée à demain.

APRÈS L'AUDIENCE

Cette première audience donne un grand relief à cette grave affaire.

Le coup prémédité, préparé, devait avoir de plus redoutables conséquences et il les aurait eues si les fidèles, obéissant aux recommandations du clergé, ne s'étaient point groupés pour résister à ces forcenés.

Maintes fois, pendant les dépositions des prêtres, la salle a manifesté son sentiment et l'évocation par l'abbé

BOURSE DE PARIS DU 19 MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
97 20	3 0/0	...	...	97 20	97 25	97 35
...	4 1/2 0/0	...	...	...	...	105 90
91 95	Italien	...	...	92 25	92 25	92 50
3935	Banq. de France	...	...	...	3950	3925
162	B. d'Escompte	...	...	153	155	173
647	Banq. de Paris.	...	...	653	651	658
957	Crédit Foncier.	...	...	...	961	963
757	Créd. Lyonnais	...	...	760	760	760
131	Crédit Mobilier.	...	...	...	132	131 50
1307	Lyon	...	...	...	1308	1308
1857	Nord	...	...	...	1895	1895
...	Panama	...	...	...	18	18
2097	Suez	...	...	2712	2705	2708
1372	Rio	...	...	...	1370	1370
638	Autrichiens	...	...	...	642	643
225	Lombards	...	...	...	226	226
153	Nord Espagne	...	...	...	158	155
187	Saragosse	...	...	...	188	188
651	Méridionaux	...	...	...	658	658
5 33	Métaux	...	...	...	...	...
500	Egypte	...	...	...	502 50	502 50
95 1/4	Hongrois	...	...	95 3/8	95 7/16	95 9/16
91 80	Turc	...	...	91 90	91 90	91 90
590 00	Banq. Ottomane	...	...	592 50	592 50	592 50
65 /	Extérieure	...	...	65 5/8	6541/16	6513/16
384 50	Rio-Tinto	...	...	388 75	388 12	394 12
...	Tharsis	...	...	...	117 50	118 75
22 1/16	Portugais	...	...	22 15/16	22 7/8	23 7/8
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
98 40	Russe consolidé	...	...	...	98 60	98 60
78 45	Russe nouveau	...	...	...	78 55	78 85
...	Fond. d'Autriche	...	...	...	...	...
547	Dynamite	...	...	...	547	...
...	2 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
122 50	Alpines	...	...	...	122 50	123 12
114	Cables	...	...	...	115	115
67 50	Russe Orient	...	...	67 60	67 50	67 50
...	Priorités	...	...	...	...	...
82	Mobilier espag.	...	...	...	82	82
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Généralis.	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1880	...	...	...	...	...
...	Lille 1888	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Tabacs 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Tabacs (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Tabacs	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Espagne 1882	...	...	...	...	...
...	Dette Extérieure	...	...	...	...	...
...	Tabacs (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Nord (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Five-Lille (oblig.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 19 MAI
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	...	115	Tramw. Nord.	...	432 50
» 63, r. 400	...	138 75	Union lin. N.	...	165
» 66, r. 500	...	530	Gaz de Wazem	...	515
» 77, r. 500	...	503	Ch. d. fer Econ.	...	508 75
» 84, r. 500	...	502 50	Denain Anzin.	...	530
» 84, 1/4...	...	105	Tréllerie	...	507 50
» 87, r. 500	402 50	402 50	CHARBONNAGES		
» 90, r. 500	...	505 25	Aniche, 125	10925	10950
Roub.-Tourc.	...	48	Anzin, 100 d.	...	4450
Amiens	...	120	Blanzy	...	1780
Dép. du Nord	106 25	108	Bruay	...	13000
Tourcoing 1878	...	510	Bully-Gren., 5	3005	2983 50
Armentier. 96	...	510	Campagnac	...	700
Douai, libérée	...	504	Carvin	...	1302
» non lib.	...	501	Courrières, 500	...	1309
Verley, Decr.	...	1230	Crespin	175	180
Ce Pastel et Cie